

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE MARDI 7 JUILLET 2020 À COMPTER DE 18 H 30, PAR VISIOCONFÉRENCE, DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19**

**SONT PRÉSENTS :**

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère  
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller  
Siège no 3 - Mme Diane D. Lavallée, conseillère  
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller  
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère  
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Christian Schryburt, directeur général  
Me Annie Chagnon, directrice des Services juridiques et greffière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Vu la situation reliée à la COVID-19 et les arrêtés ministériels en vigueur, les séances du conseil peuvent se tenir à huis clos, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Par le biais d'une technologie de visioconférence, les élus présents, le directeur général et la greffière participent à cette séance à distance. Le verbatim de la séance sera disponible sur le site Internet de la Ville sous forme de faits saillants.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 18 h 30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-07-129** Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault **APPUYÉ** par madame la conseillère Diane D. Lavallée et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**3. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Approbation du procès-verbal de la dernière séance – 30 juin 2020**

**2020-07-130** **ATTENDU QUE** le secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme doit faire parvenir au conseil municipal pour approbation, le procès-verbal de toute assemblée du comité;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de Ville de Lorraine ont reçu communication et ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité tenue le 30 juin 2020;

*Lyne Rémillard, membre du comité, fait état des travaux de celui-ci durant le mois de juin 2020, dont les recommandations dressées au procès-verbal visent à :*

- ❖ Approuver huit demande de modification du bâtiment principal d'une valeur de plus de 130 000 \$ aux adresses suivantes;

5, place de Ronchamp  
8, avenue de Bar-le-Duc  
21, avenue de Vouziers  
33, avenue de Génicourt  
35, avenue de Baccarat  
55, boulevard De Gaulle

65, chemin de Saverne  
108, chemin de Brisach

- ❖ Approuver cinq demandes d'agrandissement d'une valeur totale de 113 400 \$ aux adresses suivantes :

7, place d'Étain  
30, avenue de Bruyères  
30, rue de Loison  
37, chemin de Ronchamp  
41, rue de Belfort

- ❖ Approuver une demande de modification à un plan d'agrandissement d'une valeur de 175 000 \$ au 15, place de Valmont;
- ❖ Refuser un plan d'agrandissement d'une valeur de 15 600 \$, au 2, chemin d'Aigremont;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lyne Rémillard  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme de Ville de Lorraine tenue le 30 juin 2020 et ses recommandations soit approuvé tel que présenté.

#### **4. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)**

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée.

#### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2020-07-131** L'ordre du jour étant épuisé,

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** la séance soit levée à 18 h 37.

---

Monsieur JEAN COMTOIS  
Maire

---

Me ANNIE CHAGNON  
Greffière